

Associe : mandat social ?

Par **Rgoo**, le **08/04/2019** à **14:47**

Bonjour,

Petite question très courte pour avoir confirmation : un associé n'est pas un mandataire social n'est-ce pas ? Dans ce cas, si cet associé cumule un contrat de travail au sein d'une SARL, ce travail doit seulement être un emploi effectif mais il n'est alors pas obligé de respecter le lien de subordination que prévoit le cumul d'un contrat de travail avec mandat social ?

Merxi

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/04/2019** à **15:02**

Bonjour

Je vous suggère de lire ceci <https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/sarl/cumul-associe-sarl-salarie/>